



## **Déclaration de la FSU au Conseil académique des langues régionales (CALR) réuni le 31 mai 2022**

Madame la Rectrice,

La FSU et ses syndicats ont réaffirmé, lors de leurs derniers congrès nationaux, que les langues régionales sont partie intégrante de notre culture commune et qu'il appartient à l'école publique, accessible à tou.tes les élèves et à toutes les familles sur l'ensemble du territoire, de contribuer par leur enseignement à leur pérennité.

La FSU tient à vous remercier, Madame la Rectrice, de la tenue de réunions devenues régulières du CALR et espère que le rythme actuel se poursuivra.

La préparation de ce Conseil académique des langues régionales aurait pu être, dans les groupes de travail de chacun des cinq départements de notre Académie, le moment de traduire, à partir d'analyses partagées et précises de situations territoriales variées, la volonté académique de dynamisation de l'enseignement du catalan et de l'occitan. Cependant, cela n'a pas été le cas partout. Dans les deux départements où elle a été invitée pour ces groupes de travail, la FSU a eu l'occasion de soutenir les propositions de dynamisations en accord avec les équipes enseignantes concernées. La FSU restera attentive à la poursuite de cette dynamisation et ne manquera pas de faire valoir des propositions constructives dans les prochains GT départementaux qui ne manqueront pas de se tenir et auxquels il paraît dorénavant opportun qu'elle soit partout invitée.

La FSU revendique l'augmentation du nombre de postes aux concours (CRPE, CAPES, Agrégation) à hauteur des besoins et la continuité de l'enseignement des langues régionales de la maternelle à l'Université dans l'enseignement public. Face à la situation tendue en Occitan, où le nombre de candidats est largement inférieur au nombre de postes offerts au concours, la FSU se félicite de la mise en oeuvre à la rentrée universitaire 2022 du projet de formation en mode alternant et hybride entre Carcassonne et Mende. Ce nouveau dispositif pourrait permettre de susciter davantage de candidatures au CRPE Occitan et d'élargir territorialement l'offre de formation en M1 et M2 MEEF 1er degré. La FSU déplore cependant la baisse du volume de formation,

particulièrement celui concernant la langue et la culture régionale ainsi que leur didactique. Le nombre familial d'admissibles au CRPE catalan confirme aussi les difficultés de recrutement sur ce profil en particulier et pointe ici aussi l'attractivité extrêmement réduite de notre métier pour les étudiant.e.s.

Le développement de nouveaux cursus bilingues en écoles (par exemple à Montréal, à Lézignan-Corbières et à Sérignan) est un bon signe dans le premier degré. Pour la FSU, il reste primordial que ces projets soient travaillés et partagés en amont avec les équipes enseignantes concernés pour les construire sur des bases solides avant leur ouverture.

En collèges, la diversification des langues étrangères et régionales doit retrouver une réalité, après le nouveau recul créé par les réformes récentes. L'ouverture de sections bilingues en collèges (comme cela est prévu au collège Joseph Anglade à Lézignan-Corbières en 6e à la rentrée 2022) doit être un outil à développer largement dans chacun des cinq départements. Il paraît être l'outil indispensable pour maintenir et fortifier le vivier d'élèves et assurer ainsi la continuité nécessaire des enseignements du premier au second degré et éviter les déserts en offre d'enseignement de langue vivante régionale dans de trop nombreux territoires (Sète, Lodévois, ouest de Béziers par exemple), déserts qui alimentent les appétits privés (comme par exemple à Maraussan). Pour la FSU, ceci passe par l'attribution aux établissements concernés de dotations suffisantes en moyens fléchés pour mettre fin à leur situation actuelle de "variable d'ajustement" dans les DGH des établissements.

Le point le plus problématique pour la FSU reste la situation de l'enseignement des LVR en lycées. Pour la rentrée 2022, l'Académie propose l'ouverture d'un enseignement de l'EDS occitan en distanciel depuis le lycée Clemenceau. Ce dispositif, sur lequel il faudra avoir un recul critique, ne compense cependant aucunement les fermetures de sections (de 20 lycées à 8) et les baisses abyssales des effectifs dans les autres formes d'enseignement de la langue. De fait, la continuité est loin d'être assurée, au niveau de l'Académie, entre la Troisième et la Seconde. La réforme des lycées a créé des situations de concurrence insupportable entre options. La FSU demande un retour sur l'offre d'enseignement antérieure aux fermetures de sections. Cette offre d'enseignement doit bien entendu être accompagnée de moyens horaires suffisants et fléchés. Pour la FSU, le développement de la formation en lycée est nécessaire pour nourrir les cursus universitaires et donc les viviers des concours d'enseignement.

Pour la FSU, la réalité de la rentrée 2022 pour l'enseignement des langues vivantes régionales en écoles, collèges et lycées sur l'Académie de Montpellier sera donc toujours très difficile. La volonté académique affichée n'a pas trouvé, à ce jour, sa traduction dans l'affectation des moyens à la hauteur de l'ambition affichée.

*Les représentants FSU au Conseil académique des langues régionales*